

*Date de dépôt : 23 novembre 2016*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M. Jean-Michel Bugnion : Vers un retour des prix à l'école ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 14 octobre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Le 10 mai 1981, refusant de distinguer les élèves méritants des autres, le peuple vote la suppression des prix scolaires.*

*En 1998, la Ville de Genève et le canton ensuite changent le nom des « Promotions » en celui de « Fête des écoles ».*

*En juin 2016, le directeur du CO Renard instaure une cérémonie de remise des certificats, exclusivement réservée aux élèves qui l'obtiennent à la fin de la 9<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année.*

*D'où mes questions :*

- Est-ce que le DIP soutient ce type d'initiative ?*
- Si oui, est-ce que celui-ci est appelé à se développer dans le futur pour d'autres cycles d'orientation ?*
- Est-ce le retour de l'école au mérite, qui induit la compétition entre élèves et la stigmatisation des élèves les moins performants ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Depuis trois ans, l'établissement du cycle d'orientation du Renard a mis en place une commission *sanction*, composée principalement d'enseignants, mais aussi des conseillers sociaux et de la direction. Un des objets traités par cette commission a été de pouvoir valoriser les élèves dont le comportement et les résultats peuvent être considérés comme exemplaires. Il est apparu évident aux membres de la commission qu'il fallait mettre en place des organisations qui n'encouragent pas seulement les élèves les plus faibles, mais qui valorisent également le travail de tous les élèves. Les efforts et les réussites des élèves les plus brillants ne sont que très peu formellement valorisés actuellement.

A cette fin a été élaboré le projet de remettre les certificats en main propre aux élèves par la direction, afin de valider symboliquement le travail de qualité et le comportement exemplaire dont ont fait preuve ces élèves. Tel est le sens de la cérémonie de fin d'année pour les élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> du collège du Renard. Il s'agit d'une initiative locale, en cohérence avec la volonté du département de l'instruction publique, de la culture et du sport de valoriser le travail des élèves. Dans l'esprit, il s'agit d'une reconnaissance et non d'une récompense.

Par ailleurs, pour clarifier ce type de démarche, et en lien avec la cérémonie de fin de scolarité obligatoire inscrite dans la nouvelle loi sur l'instruction publique, une enquête est en cours auprès des établissements primaires et des établissements du cycle d'orientation pour recenser l'ensemble des prix existants. Pour mémoire, les communes disposent d'une marge d'initiative quant à la remise de prix. Cette action offrira une visibilité cantonale et permettra d'interroger la pertinence de certaines pratiques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP